République Française
Département
Ille-et-vilaine
Arrondissement
Fougères-Vitré

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE PARIGNÉ

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260910-109_10092026-DE

RÉUNION DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Parigné proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la mairie de Parigné sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation	04/09/2026
Date d'affichage	04/09/2026

ordre CM	Nom	Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir
1	GUILLARD	Hervé	x			
2	CHÉREL	Marie-Reine	x			
3	LE GAL	Christophe	x			
4	ADELISSE	Audrey	x			
5	ROYER	Sébastien	x			
6	LE BLANC	Philippe	x			
7	HERVE	Hubert	x			
8	MONNET	Philippe			x	Sébastien ROYER
9	CADOUX	Erwan	x			
10	CHEMINANT	Valérie	x			
11	GROUS	Laëtitia	x			
12	SÉMERIL	Béatrice	x			
13	HARDY	Grégory	x			
14	DELAUNAY	Anne-Sophie	x			
15	MOREL	Aurélie			x	Audrey ADELISSE

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13

109 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT VOIE VERTE : MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement de la voie verte depuis le PESNAY reliant le bourg et passant par le carrefour de la Brosse.

- Gare de Villamée (abords de l'ancienne halte)
- Hameau du Pesnay (création d'une voie d'accès)
- Carrefour de la Brosse (Voie douce env 600ml)

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-213502156-20260910-109_10092026-DE

La proposition de ADM – 35300 FOUGERES, est mise sur la table présentant un taux de 6,55 % du montant estimatif des travaux

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité,

- retient la proposition d'honoraires de maîtrise d'oeuvre au taux de 6,55 % du montant estimatif des travaux présentée par ADM 35300 Fougères.
- sollicite le soutien financier de l'État au titre de la DETR-DSIL, de la Région Bretagne, du Département 35
- sollicite le soutien financier de Fougères Agglomération et autres financeurs susceptibles de contribuer à la réussite de ce projet
- dit que les paiements interviendront au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant de faire avancer ce dossier.

Le Maire ou son représentant, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours après du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

Le Maire, Hervé GUILLARD

Hervé GUILLARD

Signature numérique de Hervé GUILLARD
Date : 2026.09.22 10:34:17 +02'00'

MAIRIE DE PARIGNÉ (I. et V.)